

avis

Avis n°2020-09  
par **Serge MAS et Karen GANILSY**,  
rapporteurs

---

# Les enjeux de la réindustrialisation en Île-de-France à la suite de la crise sanitaire

14 sept.2020



Avis n° 2020-09

rapporteurs : **Serge MAS, Karen GANILSY**

présenté en séance par le représentant du 4<sup>ème</sup> collège : **Daniel LEVEL**

14 septembre 2020

## **Les enjeux de la réindustrialisation en Ile-de-France à la suite de la crise sanitaire**

Certifié conforme

Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "EB".

**Eric BERGER**

## Panser la crise autrement pour refaire société

La crise sanitaire engendrée par le Covid-19 ainsi que le confinement sont venus bouleverser la vie sociale et économique de la France dont, avec une virulence particulière, la région Ile-de-France.

A partir du 17 mars 2020 (début du confinement) et bien au-delà du 11 mai (début du déconfinement progressif), les Franciliennes et les Franciliens ont dû adapter leurs vies à une situation inconnue, source d'angoisses et de difficultés pour nombre d'entre eux.

Le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) d'Ile-de-France s'est aussi adapté à cette situation inédite : il a installé une cellule de crise, instance délibérante, qui a décidé, dès le début du mois d'avril, de suspendre ses travaux et de réorganiser son activité.

En effet, dès le 26 mars 2020, invitée par la cellule de crise, la Présidente de la Région Ile-de-France affirme son souhait d'associer le Ceser à la réflexion sur la crise et sur ses conséquences.

Elle saisit officiellement le Ceser pour qu'il lui fasse des recommandations en vue d'accompagner les Franciliennes et les Franciliens pour surmonter les difficultés humaines, sociales et économiques auxquelles ils sont confrontés et afin de relancer l'économie en Ile-de-France.

Le Ceser a donc traité cinq thématiques, qui ont donné lieu à la création de cinq ateliers faisant écho aux sollicitations précises de la Présidente de la Région.

Les membres du Ceser ont pu travailler à distance grâce aux outils numériques et ainsi traiter des lourds enjeux auxquels la collectivité régionale doit faire face à court et moyen termes.



Du travail mené par les membres du Ceser découlent 6 avis :

- l'Avis 2020-06 : « **La société francilienne face à la crise** »
- l'Avis 2020-07 : « Comment la Région peut-elle mieux s'organiser et mieux se préparer en cas de crise touchant son territoire ? »
- l'Avis 2020-08 : « Quelles politiques régionales franciliennes pour vivre autrement après la crise ? »
- l'Avis 2020-09 :** « Les enjeux de la réindustrialisation en Île-de-France à la suite de la crise sanitaire »
- l'Avis 2020-10 : « Quelles recommandations budgétaires pour la relance en Île-de- après la crise sanitaire ? »
- l'Avis 2020-11 : « Quelle contractualisation avec l'Etat (CPER) pour la relance en Île-de-France après la crise sanitaire ? »

# **Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France**

**Vu :**

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport CR n° 2020-028 du 11 juin 2020 de la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France concernant le budget supplémentaire 2020 et l'acte I du Plan de relance économique, écologique et solidaire ;
- Le rapport CR n° 2020-029 du 11 juin 2020 de la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France concernant la participation de la Région au Fonds résilience Ile-de-France et collectivités ;
- La lettre de saisine du 3 avril 2020 par laquelle la Présidente du Conseil régional saisit le Ceser pour que soit rendu un avis sur les enjeux de réindustrialisation de l'Ile-de-France après la crise sanitaire.

**Emet l'avis suivant :**

# Synthèse de l'avis

## Après la crise, comment réindustrialiser l'Ile-de-France ?

Nous préconisons que la Région Ile-de-France pourrait dans les secteurs suivants :

### Environnement / production / recherche

- Développer des sites de production dans les secteurs qui fonctionnent bien, sans, pour autant, sacrifier l'environnement ;
- Mettre en œuvre des outils prescriptifs (SDRAN) pour clarifier les rôles, devoirs et limites des intervenants du numérique ;
- Favoriser l'intégration du numérique dans les TPE, TPME et l'artisanat ;
- Prôner le développement de la filière robotique (cadre du CPER et orienter ses financements vers cette filière) ;
- Encourager la mise en place de mini-unités de production, plus souples, mobiles et respectueuses de l'environnement ;
- Capitaliser sur l'automatisation pour faire baisser la dépendance vers la main d'œuvre à bas coût et ainsi favoriser la relocalisation ;
- Favoriser le développement d'entreprises inclusives adaptées aux travailleurs handicapés, spécialisées dans la production et le conditionnement de dispositifs médicaux.

### Circuits courts / petites unités de production / modernisation de l'appareil productif

- Implanter de petites unités de production, utilisant des technologies hi-tech avec des salariés formés, souplesse d'une production résiliente en période de crise ;
- Améliorer et développer les transports en raccourcissant les circuits.

### Problématique foncière

- **Développer des observatoires** (friches, logistique urbaine et périurbaine, besoins des filières à l'échelle des communes, coût du foncier) ;
- Renforcer et moderniser les dispositifs actuels en facilitant l'implantation des TPE, PME et artisanat, la sanctuarisation et rénovation de ZAE, des projets transitoires ou intercalaires.
- **Mettre en place de nouveaux outils de gestion** :
  - Encourager l'élaboration d'un Schéma global concerté par zones d'activités multifonctionnelles pour arrêter le gaspillage foncier ;
  - Définir des outils d'ingénierie foncière au service de nouveaux projets sur des fonciers complexes.
- **Encourager et rendre les territoires plus attrayants** :
  - Proposer un moratoire sur les centres commerciaux et leurs énormes parkings ;
  - Mettre en œuvre l'objectif ZAN pour contribuer à préserver la biodiversité ;
  - Proposer une aide à l'animation des clusters et réseaux d'entreprises ;
  - Favoriser la mixité induite par le besoin de services associés pour les entreprises (logistique, services transversaux mutualisables) et leurs personnels (restaurants, crèches...).

## **Maintien et développement de l'emploi / formation et nouveaux métiers**

- Favoriser l'offre d'emploi et améliorer l'offre de formation professionnelle pour parer à l'effort de réindustrialisation respectueuse de l'environnement ;
- Informer les élèves des opportunités offertes par l'industrie à proximité de leur lieu de résidence et combattre les préjugés qu'elle véhicule ;
- Prolonger et adapter les modules de découverte des métiers industriels par des actions de formation en situation (AFEST) ;
- Développer un tutorat entre anciens et jeunes avec pour objectif la transmission de connaissances ;
- Prévenir la perte de savoir-faire industriels notamment en cas de fermeture des sites ;
- Favoriser le développement d'emplois de techniciens de maintenance dans une dynamique d'économie circulaire bénéfique pour les utilisateurs finaux.

## **Financement et nouvelles solidarités inter-entreprises**

- Préciser et réorienter les critères d'attribution des financements régionaux existants pour les aides accordées sous condition ;
- Créer un fonds d'épargne dédié au financement d'entreprises industrielles de la Région (bloqué pendant 5 ans, avec un capital garanti et rétribué par la moitié des plus-values dégagées) ;
- Préserver davantage les PMI en garantissant à 100 % les emprunts PGE pour les entreprises de 10 à 250 salariés en complément de la BPI qui les garantit à 90 % ;
- Renforcer le rôle de la BPI et les dispositifs de la Région « 'Up » ;
- Encourager les entreprises donneuses d'ordre à diversifier les sources de financement de leurs sous-traitants.

## **Secteur agro-alimentaire**

- Renforcer les dispositifs d'aide visant à consolider tous les acteurs des filières par la synergie des politiques et accroître les liens entre producteurs et transformateurs ;
- Développer une filière d'emplois pour répondre à la demande des entreprises ;
- Définir des pôles agro-alimentaires industriels avec une implantation d'Est en Ouest et de Nord au Sud de l'Ile-de-France ;
- Développer davantage les filières « fruits et légumes », « élevage » et « betterave et colza » pour répondre aux besoins des franciliens et développer les circuits-courts.

## **Pour une stabilité fiscale et réglementaire**

- Revoir la fiscalité de façon à ce qu'elle soit plus juste ;
- Jouer sur les effets de seuil pour alléger TPE et PME et diminuer l'injustice de l'optimisation fiscale ;
- Mener une réflexion afin de réduire les freins générés par la sur-transposition dans le droit français de la réglementation et des directives européennes.

## **L'Ile-de-France n'est pas seule**

- Encourager les coopérations multiples, interrégionales et internationales, des transports fluviaux de marchandises (axe Seine et axe Seine-Nord), ou dans le domaine agro-alimentaire, la mutualisation interrégionale des transports de marchandises et de personnes, ou encore d'unités de transformation ;
- Accompagner cette volonté de réindustrialisation du territoire francilien en zone dense, en s'inspirant du plan de revitalisation des centres-villes « Action cœur de ville », en l'adaptant et en y insufflant l'organisation d'une filière industrielle.

## **Questions institutionnelles et projet de Schéma des activités industrielles**

- Envisager un Schéma de cohérence régionale en lien avec les intercommunalités sur toute l'Ile-de-France dans le cadre du SDRIF, en s'appuyant sur les 8 territoires d'industrie ; en dresser le diagnostic à l'aide d'une vaste concertation intercommunale ; élaborer des propositions de gouvernance pour les opérations d'aménagement ; faciliter l'accueil des entreprises avec une meilleure lisibilité des aides sous forme de guichet unique.
- Favoriser les synergies entre les Régions et l'Etat afin d'aménager de façon harmonieuse et complémentaire des territoires.

# Sommaire

<b>AVANT PROPOS .....</b>	<b>2</b>
<b>1 Préambule : la nécessité de répondre à tous les besoins .....</b>	<b>3</b>
<b>2 Introduction : l'état de l'économie de l'Ile-de-France .....</b>	<b>4</b>
2.1 Une économie dominée par le tertiaire.....	4
2.2 Des infrastructures de transports qui restent autocentrées sur Paris.....	4
2.3 Les problématiques foncières de l'Ile-de-France.....	5
2.4 Un cadrage des politiques d'aménagement et d'urbanisme qui reste d'actualité .....	6
2.4.1 Le SRDEII .....	6
2.4.2 Le SDRIF .....	6
2.5 Les secteurs économiques de la région qui fonctionnent.....	6
2.5.1 L'agriculture, la production forestière et les industries agro-alimentaires.....	6
2.5.2 L'aéronautique .....	7
2.5.3 L'automobile.....	7
2.5.4 La santé et le sanitaire .....	8
<b>3 Les propositions et recommandations du Ceser pour une réindustrialisation efficace de l'Ile-de-France .....</b>	<b>9</b>
3.1 Environnement / production / recherche.....	9
3.2 Circuits courts / petites entités de production/modernisation de l'appareil productif	10
3.3 La problématique foncière.....	10
3.3.1 Développer des observatoires .....	10
3.3.2 Renforcer et moderniser les dispositifs actuels .....	11
3.3.3 Mettre en place de nouveaux outils de gestion .....	11
3.3.4 Encourager et rendre les territoires plus attrayants .....	11
3.4 Maintien et développement de l'emploi, par la formation et les nouveaux métiers..	12
3.5 Financement et nouvelles solidarités inter-entreprises.....	13
3.6 L'agro-alimentaire.....	14
3.7 Pour une stabilité fiscale et réglementaire.....	16
3.8 L'Ile-de-France n'est pas seule .....	16
<b>4 Conclusion : questions institutionnelles et proposition d'un Schéma des activités industrielles.....</b>	<b>18</b>

# AVANT PROPOS

Madame Valérie Pécresse, Présidente du Conseil régional, a demandé au Ceser d'Ile-de-France de se prononcer sur les enjeux de la réindustrialisation de l'Ile-de-France après la crise sanitaire inédite du Covid-19, en répondant à la question : « Comment la Région Ile-de-France peut-elle aider à la réindustrialisation de son territoire ? »

Dans sa demande, la Présidente du Conseil régional stipulait que la réflexion devait porter notamment sur « le renforcement des capacités productives stratégiques de l'Ile-de-France, par exemple dans le domaine de la santé, à travers l'extension de sites existants, l'implantation de nouveaux sites de production et la relocalisation d'activités, l'objectif étant d'identifier les meilleures pratiques afin de renforcer les capacités productives, notamment à travers la transformation numérique et robotique des entreprises afin de consolider les avantages concurrentiels de la région. »

Afin de répondre à cette saisine, six pistes de réflexion ont été explorées, par deux sous-groupes de travail, de la manière suivante :

## Pour le sous-groupe 1 :

- Qu'est-ce qui doit-être produit en Ile-de-France ?
- Les secteurs prioritaires ?
- Les besoins en auto-production ?
- Comment maintenir le tissu économique existant et rechercher d'autres modes de productions (coopératif, associatif, individuel etc.) ?

## Pour le sous-groupe 2 :

- Quelles implantations ? (articulation avec le SDRIF, bassins d'emplois etc.)
- Quelles coopérations interrégionales ?
- Comment accompagner l'innovation sociale et technologique dans la production ?
- Quelle digitalisation pour quelle réindustrialisation ?

# 1 Préambule : la nécessité de répondre à tous les besoins

La crise sanitaire actuelle a fait apparaître, clairement, des dysfonctionnements importants de notre société, tant sur le plan économique que sur le plan politique, tant au niveau national qu'au niveau européen.

Ainsi, notre dépendance par rapport à l'étranger et l'absence d'anticipation ont été révélées de façon spectaculaire dès le début de la crise et leurs conséquences se sont avérées dramatiques. Notre région a été particulièrement touchée compte tenu du nombre de malades hospitalisés, en réanimation, décédés. Le manque de masques, de lits en hôpital et de matériels hospitaliers, est apparu de façon criante.

La relocalisation et le développement d'entités de production, qui font cruellement défaut, apparaissent comme des nécessités, idées partagées par l'ensemble des courants politiques et des courants de pensées économiques.

In fine, il s'agit de répondre aux besoins de la population francilienne, dans un cadre de solidarité nationale et européenne, sans oublier les problématiques écologiques et énergétiques, ni retarder la mise en œuvre des solutions prônées ante crise sanitaire. Le rééquilibrage territorial est un enjeu majeur de la réindustrialisation. Le SDRIF (schéma directeur de la région Ile-de-France) et le SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation), offrent des cadres de référence suffisamment souples et ouverts pour que de larges convergences puissent s'établir.

S'appuyer sur les atouts de notre région, nombreux, tels, par exemple, le tissu des centres de recherche et développement (R&D), ou encore le tissu de TPE/PME, la population active d'un niveau plus élevé que le niveau moyen de qualification du pays... facilitera le déploiement des solutions proposées, notamment en utilisant les technologies actuelles, 4.0, la robotique, qui pourraient permettre une grande réactivité, à condition que l'on effectue une remise à plat de certaines logiques de court terme.

Les inégalités fiscales entre TPE/PME et entreprises internationales par rapport à la possibilité d'optimisation fiscale, peut, dans nombre de cas, constituer un handicap pour l'installation des premières, en particulier lorsqu'elles sont sous-traitantes. En effet, elles échappent aux possibilités d'exonération de toute sorte, et l'on constate, lorsqu'on compare avec des économies européennes de même niveau, que l'imposition globale est plus faible.

Mais, pour accomplir tout cela, il convient tout d'abord de comprendre le présent.

## 2 Introduction : l'état de l'économie de l'Ile-de-France

Il s'agit d'établir les forces et les faiblesses de la région, en termes de niveaux de qualification, d'investissements, de besoins fonciers, d'infrastructures de transports...

### 2.1 Une économie dominée par le tertiaire

L'économie de l'Ile-de-France est dominée par les services. Le secteur tertiaire représente environ 87% de sa valeur ajoutée et environ 84% des emplois salariés<sup>1</sup>.

L'Ile-de-France dispose d'une force industrielle, avec un tissu dense de PME-PMI. Il n'en demeure pas moins que l'emploi salarié dans l'industrie y a été divisé par deux en l'espace de 20 ans, notamment dans les industries de textiles et de construction automobiles.

En 2015, notre région représentait 14,1% de l'emploi industriel national. En termes d'effectifs, elle se classait en deuxième position, derrière la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cependant, la part de l'industrie dans l'économie régionale est plutôt modérée : l'industrie représente 7,4 % de l'emploi total régional et 9,2 % de la valeur ajoutée (contre respectivement 12,2 % et 14,3 % pour ce qui est de l'ensemble de la France métropolitaine).

Il y a recentrage autour de cinq secteurs : la production et la distribution d'électricité et d'eau (avec accroissement des effectifs), la fabrication de matériel de transport, les autres industries manufacturières et les industries agroalimentaires, l'aéronautique, mais l'industrie pharmaceutique occupe une place moins importante dans l'emploi industriel régional.

Les industries traditionnelles de production, qui sont majoritaires en proche banlieue, ont quasiment disparu au profit d'activités plus orientées vers la recherche, la conception, la gestion, le commerce... qui sont davantage disséminées en grande couronne (implantations de nouvelles entreprises en dehors de la capitale, là où les réserves foncières sont plus importantes et les loyers moins élevés). Ce mouvement s'accompagne d'une forte élévation des qualifications.

La crise a fortement affecté les petits établissements qui restent prédominants dans l'industrie, comme dans les autres secteurs économiques. Les établissements de moins de 10 salariés représentent 88 % du total des établissements et emploient 7 % des effectifs. 67 % des établissements ne comptent même aucun salarié.<sup>2</sup>

### 2.2 Des infrastructures de transports qui restent autocentrées sur Paris

Malgré quelques évolutions récentes (développement des lignes de tramway) ou plus anciennes (bus trans Val-de-Marne) ou en cours (le grand 8), les réseaux de transport franciliens, routiers comme ferroviaires, restent disposés « en étoile ». La fameuse expression « Paris et le désert français » reste partiellement vraie, y compris pour l'Ile-de-France. L'exemple le plus choquant est celui du département de Seine-et-Marne : il est plus facile, tant en voiture qu'en transports en commun, d'aller de Torcy (77) à Paris (ou même Créteil 94), que d'arriver à Combs-la-Ville (77).

Ainsi, la durée moyenne des trajets domicile/lieu de travail et retour s'élève, d'après une étude du ministère du travail de 2015, à 68 minutes, soient 18 minutes de plus que dans le reste du pays, tous types de transports confondus.

Les acteurs industriels soulignent l'importance de maintenir une qualité de desserte routière des sites industriels (qualité des infrastructures routières et réduction de la congestion). La logistique

<sup>1</sup> Source : INSEE, Institut Paris Région, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France

<sup>2</sup> Source : INSEE, L'industrie francilienne : des mutations de long terme toujours à l'œuvre, INSEE Analyses Ile-de-France n°91, décembre 2018

est un élément important dans l'équation économique, par exemple, de l'industrie automobile : juste à temps, zéro stock... sont les conditions de production des constructeurs et de leurs fournisseurs directs. Ces derniers se voient fixer des délais très courts pour produire et livrer leurs donneurs d'ordre à partir du moment où la commande est déclenchée (2h20 pour un site de production de sièges francilien !).

La demande pour bénéficier de sites d'activités mieux desservis par les transports en communs est aussi soulignée par des entreprises plus technologiques ainsi que par les grands groupes. Ce critère devient de plus en plus important pour attirer la main d'œuvre dont ils ont besoin et en particulier les plus jeunes talents (ingénieurs notamment). Les activités de haute technologie et de recherche et développement (R&D) ne sont pas épargnées en particulier à l'heure où elles s'engagent dans l'open innovation afin de bénéficier de l'agilité des jeunes créatifs dans un environnement très mouvant.

Le ferroutage et les transports fluviaux méritent, comme le Ceser l'a exprimé maintes fois, un développement important, qui permettrait d'être efficace dans la lutte contre les gaz à effet de serre (GES).

### **2.3 Les problématiques foncières de l'Ile-de-France**

Elles sont prégnantes et paralysantes quant à l'attractivité territoriale pour le maintien d'entreprises sur notre région et l'implantation de nouvelles activités.

Ainsi, le coût du foncier est caractéristique de notre situation. Spéculation, conflit d'usages (logements, commerces, loisirs), rareté du foncier et accessibilité en transports pour le personnel et les marchandises sont des difficultés de notre région, qui accroissent le coût du foncier et réduisent son attractivité.

Tout développement des implantations industrielles doit minimiser la consommation d'espace, pour tenir compte de l'impact environnemental et paysager mais aussi réduire le coût.

Les zones d'activité économique (ZAE), situées en zone urbaine, constituent souvent des réserves stratégiques de foncier à coût maîtrisé, adapté à la fois aux besoins de localisation des activités de la sphère industrielle et à des prix compatibles avec leur activité. Ce système doit être développé afin de limiter, voir stopper les phénomènes spéculatifs.

Un des facteurs déclenchant du déménagement des entreprises industrielles en Ile-de-France est l'obsolescence des locaux (trop petits, trop éloignés ou trop vétustes, un contexte pas toujours très favorable, un mauvais entretien de l'environnement, le manque d'aménagement et d'accessibilité des ZAE).

Seuls 5% des locaux disponibles sont neufs en 2018 faute de foncier disponible à des prix adaptés, et 70% de l'offre est constituée de locaux de seconde main ou non rénovés<sup>3</sup>.

Les PME industrielles pointent régulièrement le manque de locaux de type ateliers en Ile-de-France à des prix accessibles.

Pour les acteurs de l'automobile, ces locaux doivent être localisés dans des lieux relativement proches des donneurs d'ordres, dans des zones accessibles en transports en communs et dotées d'un minimum de services.

La proximité aux sites d'assemblage ou du moins une bonne desserte routière reste un atout pour les acteurs les plus impliqués dans le processus d'assemblage final.

---

<sup>3</sup> Source IAU/IPR Evaluation du SDRIF 2019

## 2.4 Un cadrage des politiques d'aménagement et d'urbanisme qui reste d'actualité

### 2.4.1 Le SRDEII<sup>4</sup>

La position du Ceser sur le volet réindustrialisation du SRDEII, dans son avis n°2016-25, reste totalement d'actualité :

« - Article 24 : Le Ceser se réjouit que soient prévus, dès le premier semestre 2017, des travaux de concertation sur les enjeux liés à l'industrie, notamment dans sa dimension productive, insuffisamment prise en compte. Ainsi, des opportunités nouvelles s'offrent à nos industries, l'automatisation et la robotisation permettant d'envisager des relocalisations partielles de la production dans les pays développés, au plus près des consommateurs. L'industrie revient à la pointe de l'innovation, avec des technologies comme l'impression 3D ou la fabrication adiabatique. Les nouveaux enjeux industriels portent donc sur le développement de l'emploi, non seulement hautement qualifié, mais aussi dans les catégories ouvrières, dans les métiers de maintenance de proximité, ce qui permettrait de favoriser le développement endogène de la région.

« - Article 54 : Le Ceser attire l'attention sur l'importance des pratiques d'aménagement pour garantir le maintien d'activités productives en zone dense (notamment dans les opérations de reconversion d'anciennes friches industrielles dans les quartiers de gare du Grand Paris Express). D'une façon générale, il semble indispensable de travailler à une coordination renforcée des politiques de transport, d'aménagement et d'urbanisme avec le développement économique. »

### 2.4.2 Le SDRIF<sup>5</sup>

Le SDRIF fixe un certain nombre de règles pour les zones d'activité. Ces règles s'inscrivent dans les grands principes d'aménagement et d'urbanisme retenus par le SDRIF. Ainsi les zones d'activité économique (ZAE) doivent disposer d'une desserte multimodale, privilégier la multifonctionnalité, éviter une logique de zonage, accorder une attention aux PME/PMI et à l'artisanat, notamment en cœur d'agglomération et respecter le principe de la mixité emploi/habitat.

L'immobilier d'entreprise « ancien » doit être rénové et transformé, y compris pour de nouveaux usages.

Le développement des ZAE se doit de minimiser la consommation d'espace, et tenir compte de l'impact environnemental et paysager. Il doit concourir à la densification comme au rééquilibrage du territoire francilien. Ces exigences sont renforcées pour atteindre l'objectif récemment fixé du Zéro artificialisation nette (ZAN).

## 2.5 Les secteurs économiques de la région qui fonctionnent

### 2.5.1 L'agriculture, la production forestière et les industries agro-alimentaires

Le secteur agricole et agro-alimentaire est l'un des fleurons de la balance commerciale de l'économie française. Il se classe au troisième rang des secteurs excédentaires, (juste derrière « l'aéronautique et le spatial » et l'industrie des produits chimiques), avec en 2018 près de 7 milliards d'euros d'excédent commercial (équivalent de la vente de 133 Rafale)<sup>6</sup>.

Notre région en est très fortement contributive, elle peut s'enorgueillir de son agriculture. En effet, contrairement à l'imaginaire national, notre région est agricole et est même championne nationale pour un certain nombre de productions.

L'Ile-de-France c'est 579 000 ha de surface agricole utile (SAU), soit 48% du territoire régional. Cette SAU se répartit en 83% consacrés aux céréales et oléo-protéagineux (dont 50% en blé

<sup>4</sup> Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

<sup>5</sup> Schéma régional de la Région Ile de France.

<sup>6</sup> Source : ministère de l'Agriculture

tendre d'hiver), 11% en cultures industrielles, 2% aux cultures fourragères ou prairies artificielles en temporaires, 3% sont en jachère.

Malgré une baisse constante du nombre d'exploitations agricoles (2/3 de moins en 45 ans), le secteur est dynamique, puisque, 16% des exploitations pratiquent une activité de diversification, 18% vendent en circuit court. L'agriculture bio est de plus en plus présente avec 4% de la SAU (son nombre ne cesse d'augmenter).

En 2018, la valeur totale de la production agricole francilienne est de 1 100 M€ (constituée pour moitié de blé tendre, orge, oléo-protéagineux et betteraves industrielles ; de 20% de légumes frais, fleurs et autres plantes ; de 6% de produits animaux et de 7% de services). Et la valeur ajoutée brute au coût des facteurs totale est de 573 M€

La forêt occupe 25% du territoire francilien. Sur 742 000 m<sup>3</sup> de bois prélevés en Ile-de-France, seulement 381 036 m<sup>3</sup> sont commercialisés, le reste est déclaré comme étant de l'«autoconsommation» (notamment pour le bois de chauffage). Le bois prélevé se décompose en 130 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre (BO) et 612 000 m<sup>3</sup> de bois industrie et bois énergie (BIBE).

La première filière agro-alimentaire régionale est la production de céréales, elle emploie 43 000 personnes. Avec 14% de la production française de farine, la meunerie francilienne se positionne au premier rang national. 22 moulins sont établis dans la région, dont plusieurs leaders nationaux et internationaux.

L'Ile-de-France accueille également le Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis, qui est le plus important marché agro-alimentaire au monde, qui représente près de deux tiers de l'activité de marché de gros en France et son chiffre d'affaires, en 2019, est de 9 milliards d'euros.

A noter cependant que le décompte du nombre d'entreprises fait l'objet d'une surévaluation du fait de la présence de nombreux sièges sociaux des entreprises agroalimentaires auxquels sont également rattachés un bon nombre de salariés qui sont en poste dans d'autres régions.

Le secteur de l'agro-alimentaire francilien se démarque avec sa diversification de productions, d'infrastructures nombreuses et fonctionnelles<sup>7</sup>.

### **2.5.2 L'aéronautique**

La première région aéronautique française n'est pas l'Occitanie mais l'Ile-de-France qui représente le principal pôle d'emploi de cette industrie. Elle se caractérise par sa spécificité dans la construction de sous-ensembles complets (moteurs, trains d'atterrissements, etc.) et un positionnement marqué dans la conception et la fourniture d'équipements aéronautiques, notamment les moteurs d'avions. Elle accueille aussi une forte proportion d'activités de conception et construction d'équipements d'aide à la navigation et d'électronique embarquée. Elle constitue également un des principaux centres français de conception et de production spatiales avec, notamment, le site des Mureaux.

C'est le secteur industriel le plus dynamique de la région en termes d'emplois et le premier contributeur à l'exportation régionale avec 10,5 milliards € d'exportations et un solde positif de 3 milliards €. L'une de ses caractéristiques, c'est l'existence de nombreux sous-traitants industriels qui vont être en risque, du fait de la chute de la production qui pourrait s'avérer plus durable que pour l'automobile.

Depuis dix ans, la filière francilienne s'est fortement structurée, avec la création du pôle de compétitivité ASTech Paris Région.

### **2.5.3 L'automobile**

<sup>7</sup> Source : Chambre d'agriculture de la région Ile-de-France.

L'Ile-de-France est une des principales régions automobiles du monde. La présence des sièges des deux constructeurs nationaux PSA et Renault, la place parmi les quatre premiers centres de décision de l'industrie automobile dans le monde.

Elle emploie 50 000 salariés répartis au sein de 200 établissements. C'est en Ile-de-France que s'invente la mobilité de demain, celle des véhicules électriques et celle des véhicules autonomes individuels et collectifs avec les centres de recherche et développement (R&D) de PSA et Renault, respectivement à Vélizy et Boulogne-Billancourt et le pôle de compétitivité MOV'EO.

La décision de Renault de fermer le site de Choisy (Val-de-Marne), n'est pas judicieuse, d'autant plus dans la période. Les conséquences ne seront pas que pour les salariés directement concernés et leurs familles, mais aussi pour les entreprises sous-traitantes et leurs salariés et pour l'activité économique et sociale alentour qui dépend du pouvoir d'achat des salariés concernés. Quelques craintes sont à éprouver aussi quant à l'avenir du site de Flins.

#### **2.5.4 La santé et le sanitaire**

L'industrie pharmaceutique en Ile-de-France, c'est 43% des établissements français de pharmacie, 28,5% des salariés de la branche, près de la moitié de la R&D française du secteur, 7,2% des exportations de la région (3<sup>ème</sup> poste exportateur) et un pôle de compétitivité MEDICEN avec plus de 250 projets financés... Il convient de ne pas gâcher ce secteur par des visions « courtermistes » de gestion.

Prenons pour exemple le cas de l'entreprise PETERS-SURGICAL qui est une PME installée depuis près d'un siècle à Bobigny et qui fabrique des produits à usage unique pour la chirurgie. Cette entreprise qui affichait une santé florissante, avec 5,9 millions d'euros de bénéfice net en 2018, (+ 11% par rapport à 2017) est passée sous le contrôle d'un fond d'investissement qui a décidé de fermer son site de production de Bobigny. Or, cette entreprise, lors de la crise du COVID, a fonctionné à flux tendu pour produire des sondes destinées aux services de réanimation, un matériel qui a été très utile aux hôpitaux, ce qui a amené le site de Bobigny à décupler sa production. Nous considérons que la préservation de cette unité de production est stratégique, pour la sécurisation de l'approvisionnement en médicaments et matériels médicaux pour les hôpitaux franciliens.

Mais ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Prenons pour autre exemple le cas du site de recherche et de développement de Vitry-Alfortville dont SANOFI a décidé la fermeture. Malgré la crise et bien que ce site soit spécialisé dans les activités de sécurité du médicament, cette décision de fermeture, déjà ancienne, n'a pas été remise en cause par l'entreprise. Ce qui fait que Gouvernement, élus nationaux et locaux tentent actuellement de faire revenir SANOFI sur cette décision, contraire aux impératifs d'emploi et d'industrialisation de l'Ile-de-France.

Mais l'Ile-de-France, ce sont aussi des CHU nombreux et mondialement reconnus.

### **3 Les propositions et recommandations du Ceser pour une réindustrialisation efficace de l'Ile-de-France**

Rappelons tout d'abord que le SDRIF et le SRDEII offrent des pistes à suivre.

#### **3.1 Environnement / production / recherche**

Si dans les secteurs qui fonctionnent bien il n'y a pas forcément de sites de production, il conviendra d'en développer, sans, pour autant, sacrifier l'environnement au prétexte de l'urgence de la reconstruction. Bon nombre de scientifiques nous expliquent que le développement des pandémies récentes est lié à la destruction de l'environnement... La recherche tant publique que privée dans ces domaines doit être encouragée.

Pour ce qui est du développement du très haut débit (THD), force est encore de constater son retard en Ile-de-France. A ce titre, les préconisations de l'avis qui a été adopté en septembre 2015 par le Ceser restent d'actualité, notamment pour ce qui concerne le financement des investissements (péréquation régionale), le rééquilibrage du territoire, l'anticipation des besoins...

L'avis concluait ainsi : « *Le Ceser considère qu'il serait nécessaire de mettre en œuvre des outils plus prescriptifs (SDRAN) s'appuyant sur une clarification des rôles, devoirs et limites des différents intervenants du numérique, sur une véritable anticipation des besoins techniques, financiers, en emplois et en qualifications. Il serait nécessaire aussi que les financements, actuellement liés à la richesse des départements, soient redistribués en fonction des objectifs régionaux, notamment celui du « tout fibre » en 2020.* ».

Il convient d'aider les TPE-PME pour qu'elles puissent s'équiper et former leurs salariés, et de façon générale, les aider, à tous les niveaux pour la transition numérique. Les grandes entreprises donneuses d'ordre ont un rôle primordial à jouer dans ce cadre, vis à vis de leurs sous-traitants.

Le rôle des start-ups vis-à-vis des TPE-PME, pourrait être fondamental, en matière pédagogique. De nouvelles coopérations entre entreprises pourraient apparaître, sans faire appel nécessairement aux fonds publics. La responsabilité sociale des grosses entreprises devrait jouer vers les petites.

La Région doit pouvoir prôner, auprès des différences instances nationales et internationales, le développement de la filière robotique, notamment au travers du Contrat de Plan Etat-Région (CPER). Elle peut choisir d'orienter une partie des financements budgétés (Innov'up etc.) vers cette filière, y compris à un niveau européen.

La « Smart Région » est un fil conducteur, il convient de développer davantage cette stratégie.

La « fabrication additive » permet une plus grande adaptabilité de la production. Elle nécessite un niveau de qualification élevé des salariés, elle implique une augmentation de la valeur ajoutée produite. Il convient donc d'accompagner, davantage encore et mieux, les PMI dans leur transformation digitale. Aller vers le 4.0 et augmenter l'implémentation d'équipements 3D, sont des nécessités pour développer l'emploi qualifié et développer une industrie performante et flexible.

Une filière européenne de fabrication de robots est indispensable pour favoriser la réindustrialisation, dans l'ensemble des filières économiques, car il n'y a pas de production de robots en Europe. Cela permettrait de positionner l'Ile-de-France en leader européen en articulation avec la Smart Région.

D'autres préconisations seraient :

- d'encourager la tendance nette vers la mise en place des mini-unités de production, plus souples, plus mobiles, plus respectueuses de l'environnement (pas de gros site industriel unique sur une région mais des unités plus petites sur l'ensemble du territoire : encourager les start-up innovantes dans ce secteur, capitaliser davantage les retours d'expérience encore trop dispersés) ;
- d'identifier et recenser les manques de petit appareillage dans l'industrie de la santé et de l'alimentaire pour parer à toutes nouvelles situations de crise ;
- de favoriser l'intégration du numérique dans les TPE, TPME et dans l'artisanat (installation de la fibre optique dans les zones périurbaines sous équipées, équipement des PME, formation, création d'espaces de coworking) ;
- de capitaliser sur l'automatisation pour faire baisser la dépendance vers la main d'œuvre à bas coût et ainsi favoriser la relocalisation ;
- de favoriser le développement de la robotisation et des nouveaux métiers tout en sachant que l'enjeu sera le maintien et le développement de l'emploi.

### **3.2 Circuits courts / petites entités de production / modernisation de l'appareil productif**

Une réflexion est nécessaire en vue de l'implantation/réimplantation de petites unités de production utilisant des technologies hi-tech avec des salariés bien formés permettant une souplesse de production, particulièrement utile en période de crise.

Il s'agira notamment, après le recensement des friches industrielles et autres, de réaffecter de façon efficace le foncier disponible ou mutable, notamment en favorisant le développement de petites unités de production, souples, réactives, proches du client final ou d'entreprises complémentaires, afin de développer un nouveau modèle d'économie circulaire, économe en énergie et réduisant l'impact carbone.

Développer un tel type industriel sera moteur en matière de création d'emplois industriels mais aussi tertiaires. Un adage (pas vraiment scientifique) dit : « pour un emploi industriel créé, deux emplois tertiaires le sont ».

L'opposition « industrie versus services », n'est, à l'heure du digital et du développement des services aux entreprises (induit notamment par cette digitalisation), plus de mise. La logique à mettre en place n'est pas une logique de concurrence entre secteurs, mais de complémentarité. Cela peut passer par une certaine planification, y compris au niveau régional.

L'aide à la modernisation de l'appareil productif en TPE et PME, doit être réfléchie et développée.

L'amélioration et le développement des transports doivent aller dans le sens du raccorciissement des circuits.

### **3.3 La problématique foncière**

Plusieurs types d'actions peuvent être menés pour que le foncier ne soit plus un obstacle à l'attractivité et au développement de l'emploi et des entreprises.

#### **3.3.1 Développer des observatoires**

- Mettre en place, en partenariat avec l'EPFIF, un observatoire dynamique « Vigi-friches » pour le désenfrichement et la lutte contre le mitage ;
- Mettre en place un observatoire de la logistique urbaine et périurbaine ;
- Identifier les besoins des filières économiques présentes à l'échelle des territoires communaux ;
- Echelle de veille du coût du foncier sur les projets d'activités du local au régional.

### **3.3.2 Renforcer et moderniser les dispositifs actuels**

- Sanctuariser et rénover les zones d'activité économiques (ZAE), en particulier en zone dense et près des gares ;
- Renforcer le rôle des sociétés d'économie mixte, telles la Semaest et la SEM Ile-de-France Investissements Territoires, pour faciliter l'implantation des TPE, TTPE, PME et artisanat ;
- Mobiliser les dispositifs d'ingénierie foncière, type Etablissement public foncier d'Ile-de-France (constitution de réserves foncières et séparation entre foncier et bâti) ;
- Le cadre réglementaire du PLUI n'est pas suffisant, il faudrait un outil à l'échelle régionale ;
- Indiquer dans le PLU(i) la destination principale et l'organisation spatiale de la ZAE, qui serait suivi d'un engagement d'aménagement réfléchi et concerté ;
- Préemption des terrains et financement d'une offre de locaux industriels adaptée aux besoins d'une industrie qui se renouvelle, avec des locaux à proximité des transports en commun, (condition indispensable pour recruter des ingénieurs) et des locaux de production à proximité des universités technologiques et scientifiques pour renforcer les liens et les partenariats entre les universités et les PMI et promouvoir l'innovation.

### **3.3.3 Mettre en place de nouveaux outils de gestion**

- Pousser un schéma global concerté par zones d'activités multifonctionnelles (mixage logistiques, espaces industriels et d'artisanat) pour arrêter le gaspillage foncier, mettre en cohérence les politiques publiques, l'aménagement des territoires et l'affectation des sols ;
- Intégrer systématiquement des espaces de logistique urbaine dans les zones denses dans les opérations d'aménagement d'envergure ;
- Homogénéiser les règles de transport de marchandises et de stationnement à l'échelle de la Métropole du Grand Paris (MGP) pour davantage de lisibilité et d'efficacité économique en incluant le principe du « dernier kilomètre » ;
- Outils d'ingénierie foncière au service de nouveaux projets sur des fonciers complexes en innovant le type d'aménagement ;
- Recourir davantage aux possibilités offertes par les dispositifs de démembrement de la propriété ;
- Projets transitoires ou occupations intercalaires sur des friches blanches et mettre en évidence des friches intermédiaires ;
- Les actions de l'EPFIF, déjà bien développées dans les zones urbaines, sont insuffisamment développées ou pas assez adaptées en milieu rural.

### **3.3.4 Encourager et rendre les territoires plus attrayants**

- Optimiser et recycler les surfaces imperméabilisées telles que des friches industrielles, commerciales, logistiques, les dents creuses, les ZAE...;
- Encourager une meilleure utilisation des parkings très étendus des grands centres commerciaux. Examiner la possibilité de réduire l'implantation du parking pour le restructurer en occupant par exemple le tiers de la surface sur trois étages, les deux tiers du parking restant pourraient être investis par une autre activité économique ;
- Tendre vers une diminution de la circulation automobile pour encourager d'autres modes de transport moins polluants et moins consommateurs d'espaces ;
- Proposer un moratoire du développement des grands centres commerciaux et leurs zones logistiques ;
- Mettre en œuvre l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) pour contribuer à préserver la biodiversité ;
- Poursuivre l'encouragement au développement des flottes de véhicules "propres" et du transport ferroviaire et fluvial ;
- Trouver un modèle organisationnel et économique pour pérenniser des expérimentations de mix logistique ;
- Aide à l'animation des clusters et réseaux d'entreprises (sous-traitants, fournisseurs, recherche...) à différentes échelles : locale, inter-régionale, nationale et européenne ;
- Prendre davantage en compte les attentes sociétales : contribuer au développement

d'économie circulaire, encourager ou créer des filières industrielles de recyclage (métaux, déchets ménagers, éco-conception des plastiques) ; faire mieux connaître le réseau des circuits courts ; inciter à consommer local ;

- Soutien à l'installation des entreprises : faciliter l'approvisionnement et la circulation des véhicules de livraison des produits réalisés ;
- Favoriser la mixité induite par le besoin de services associés pour les entreprises (logistique, services transversaux « mutualisables ») et leurs personnels (restaurants, crèches...) ;
- Travailler à l'acceptabilité environnementale et sociale et la compatibilité avec les ambitions environnementales ;
- Offrir une bonne qualité de vie : transports, éducation, services, loisirs, logement, environnement ;
- Il est nécessaire de réintégrer les activités industrielles dans la vision de la ville de demain et de penser l'aménagement des zones d'activités sur un modèle plus urbain. La préservation des sites industriels existants est possible à condition de renforcer leur densité ;
- Intéresser les propriétaires par des systèmes de clauses d'intéressement de retour à meilleure fortune pour éviter de payer les terrains trop chers dès le départ.

### **3.4 Maintien et développement de l'emploi, par la formation et les nouveaux métiers**

La société civile que nous représentons, a, en constante préoccupation, le souci de réduction du chômage, en particulier des travailleurs les moins qualifiés. La crise économique consécutive à la crise sanitaire, doit être considérée comme une opportunité de rebondir.

1. Si l'emploi francilien est, en moyenne, plus qualifié que dans le reste du pays, il n'en reste pas moins vrai que l'emploi non qualifié existe et peut se développer. Ainsi, même si l'automatisation dans les grandes unités de production, ne permet pas toujours à l'industrie de proposer des solutions pour des emplois peu qualifiés, il est possible d'accroître ce type d'emploi, par exemple, en développant des activités de gestion des déchets d'agrofourniture. De tels exemples sont à multiplier dans le cadre d'une réindustrialisation respectueuse de l'environnement.

Cependant, des progrès dans le domaine de la formation professionnelle restent à accomplir, car, malgré le haut niveau de qualification francilien, il existe, parfois, des difficultés à recruter sur les postes à très haute qualification. La Région a toute latitude pour intervenir dans ce domaine.

La loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018 a renforcé le rôle des Régions en matière d'orientation, les chargeant d'informer, dès le collège, les élèves, mais aussi les étudiants, sur les métiers et les évolutions des emplois. La Région doit renforcer les liens avec les entreprises industrielles à l'échelle des bassins d'emploi pour informer les élèves des opportunités qui leur sont offertes par l'industrie, à proximité de leur lieu de résidence, et pour combattre aussi les préjugés dont ils sont parfois victimes.

La Région a prévu, pour cela, de recourir à des modules de découverte des métiers industriels pour combattre le manque d'attractivité de l'industrie alors même qu'elle est en capacité d'offrir des salaires et des parcours professionnels valorisants.

Il est opportun de prolonger ces modules de découverte par des actions de formation en situation de travail (AFEST) qui sont les plus aptes à délivrer des qualifications en phase avec les besoins des entreprises.

Il serait extrêmement positif de développer une sorte de tutorat entre les anciens et les jeunes. L'objectif étant la passation de savoirs et savoir-faire à double sens : les anciens transmettant leurs compétences manuelles, les jeunes transmettant leurs compétences numériques et robotiques. Les effets ne seraient pas qu'économiques, mais auraient des conséquences positives sur le plan des relations intergénérationnelles.

Il faut veiller à éviter la perte de savoir-faire industriels lorsque des sites sont fermés.

**2.** L'apparition de nouveaux métiers, ou la réapparition de métiers oubliés, doit contribuer à une sortie de crise bénéfique pour l'emploi, compensant à court terme, les pertes liées aux effets de la crise et, à moyen et long termes permettant une diminution du chômage structurel et à un développement de l'emploi.

Mais dans le cadre d'une économie circulaire, le développement d'emplois de techniciens de maintenance, proches des utilisateurs finaux (réparation de l'électroménager, de l'informatique ou la téléphonie, dont l'obsolescence programmée doit être combattue), dans des ateliers en ville, est un atout pour les problématiques écologiques et l'emploi industriel. Cela permet aussi, pour les plus grandes unités de production, de développer l'automatisation pour faire baisser la dépendance vers la main d'œuvre à bas coût et ainsi favoriser la relocalisation...

**3.** Concernant l'emploi de maintenance, il y a un secteur, touchant toute la vie des Franciliens, celui des transports, qui permettrait l'accroissement du nombre d'emplois : en termes d'implantation de sociétés de maintenance et de fabrication dans le secteur ferroviaire, des transports propres notamment.... En effet les projets d'infrastructure liés au « Grand Paris », le nécessaire renouvellement du parc automobile et de bus public, sont autant de domaines nécessitant la création de nouvelles unités industrielles à moyen terme, et pour lesquelles le site d'Aulnay, qui continue d'accueillir un sous-traitant de PSA (MAGNETO), a de très nombreux atouts à faire valoir.

**4.** La crise que nous avons vécue, nous a permis de comprendre que l'emploi de travailleurs handicapés, n'est pas un obstacle à la productivité. Ainsi, une entreprise située à Villiers-le-Bel, (95), spécialisée dans la production et le conditionnement de dispositifs médicaux, en particulier du matériel respiratoire, utile dans ce contexte d'urgence, a vu près de 40 travailleurs en situation de handicap et de nombreux encadrants se portant volontaires afin de permettre une hausse de la capacité de production de certaines pièces : 20 000 capteurs par mois aujourd'hui contre 4 000 en temps normal, 2 000 ventilateurs par mois aujourd'hui contre 200 en temps normal.

### **3.5 Financement et nouvelles solidarités inter-entreprises**

Des dispositifs régionaux existent déjà. Le Ceser a demandé, dans ses différents avis, que les critères d'attribution soient précisés et que les attributions soient conditionnées. Le versement de l'argent public, à tous les niveaux, doit financer un projet d'avenir pour une filière. Il doit s'accompagner de critères sociaux et environnementaux exigeants pour réinvestir dans l'outil de production, améliorer la formation des salariés, augmenter les salaires, créer des emplois et développer la recherche.

D'autres actions sont possibles.

**1.** Compléter les dispositifs de soutien mis en place par le Gouvernement et renforcer les dispositifs régionaux actuels :

- créer un fonds d'épargne régional dédié au financement des entreprises industrielles de la région. Les fonds prêtés par les investisseurs individuels seraient bloqués pendant 5 ans ; Le capital serait garanti et rétribué par la moitié des plus-values dégagées. Cela permettrait de mobiliser le surcroît d'épargne des franciliens généré par le confinement (probablement 30 milliards d'euros) ;
- préserver davantage les PMI en garantissant à 100 % les prêts garantis par l'Etat (PGE)<sup>8</sup> destinés aux entreprises de 10 à 250 salariés en complément de la Banque Publique d'Investissement (BPI) qui les garantit à 90 % ;

<sup>8</sup> Le prêt garanti par l'Etat (PGE) est un prêt d'une banque à une entreprise. Ce n'est pas un prêt de l'Etat. Ce recours total aux réseaux bancaires pour l'octroi des PGE a été voulu pour que le dispositif puisse rapidement et très largement apporter la trésorerie nécessaire aux entreprises et aux professionnels, quelle que soit leur taille, leur activité et leur statut juridique (PME, ETI, agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, entreprise innovante, micro-entrepreneur, association, fondation,...) partout sur le territoire, afin de les aider à surmonter le stress économique majeur que nous connaissons et les accompagner dans la phase de reprise. La garantie de

- renforcer le rôle de la banque Publique d'Investissement ;
- renforcement des « 'Up ».

Ces dispositifs sont bien adaptés par exemple aux sous-traitants aéronautiques de la région.

**2.** D'autres types de financements sont possibles. Ainsi, les entreprises donneuses d'ordres pourraient aider financièrement leurs sous-traitants à investir, à former leurs salariés, créer des fonds d'entraide de trésorerie, développer le crédit inter-entreprises. Ce qui permettrait aux PME et aux sous-traitants, de diversifier leurs sources de financement.

Il conviendrait d'engager le système bancaire (banques, « assureurs crédit » ...) à être à l'écoute des problèmes des PME, notamment les problèmes de trésorerie. Le problème essentiel des TPE/PME est, en effet, celui de la trésorerie. Ainsi, des entreprises rentables, productives, créatrices d'emplois, se retrouvent « étouffées » par ce type de problèmes qui jouent contre la production.

### 3.6 L'agro-alimentaire

Renforcer les dispositifs d'aide visant à consolider les acteurs d'aval des filières, et notamment par la synergie des politiques, le lien entre producteurs et transformateurs. Ce renforcement des dispositifs de consolidation, serait particulièrement souhaitable pour le développement des activités de collecte, de transformation et de logistique de produits agricoles et alimentaires. Elles sont particulièrement attendues pour permettre la diversification des activités de ces secteurs et répondre à la demande des Franciliens.

Il convient de développer en Ile-de-France, une filière d'emplois dans le domaine (cadre, cadre moyen, ouvriers, ...) pour répondre à la demande des entreprises.

Une logistique de transport est souhaitable pour la circulation des produits de première et dernière transformation.

Définir des pôles agro-alimentaires industriels avec une implantation d'Est en Ouest et de Nord au Sud de l'Île de France est nécessaire.

Les filières « fruits et légumes », « élevage » et « betterave et colza », sont à développer davantage pour répondre aux besoins des Franciliens et développer les circuits-courts. Ça implique la réimplantation d'outils de transformation. Ainsi, certains produits dérivés (gel hydro alcoolique) ont pu être fabriqués pendant la crise sanitaire, il serait possible de favoriser l'innovation et l'essor de matériaux biosourcés (chanvre...).

Le secteur agricole est également plébiscité pour son potentiel biomasse source d'énergies renouvelables. Depuis 30 ans, les agriculteurs Franciliens contribuent à la production d'agro carburants (biodiesel à base de colza & bioéthanol à base de betteraves industrielle principalement).

La méthanisation se développe depuis quelques années principalement dans le domaine agricole, avec injection du bio-méthane dans les réseaux.

Les atouts climatiques de l'Ile-de-France, maintiendront une prédominance du secteur des grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux) qui sont essentielles à l'alimentation des Franciliens, avec des capacités d'exportation à préserver – mais également des cultures industrielles telles la betterave sucrière ou l'essor des agro-matériaux.

---

l'Etat couvre 90% du PGE pour tous les professionnels et pour toutes les entreprises sauf pour les entreprises qui, en France, emploient plus de 5000 salariés ou réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 Md €. Les SCI, les établissements de crédits et les sociétés de financement sont aussi exclus.

Le contexte économique et la nécessité d'un lien social renouvelé entre agriculteurs et urbains amènent à mettre l'accent sur le potentiel de diversification, avec de fortes attentes pour répondre aux besoins en fruits et légumes et produits carnés notamment, mais également de production d'énergie renouvelable.

### **3.7 Pour une stabilité fiscale et réglementaire**

Pour réaliser cette réindustrialisation, il est nécessaire de revoir la fiscalité de façon à ce qu'elle soit plus juste. Comme, par exemple, la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)<sup>9</sup>, qui est l'impôt le plus nuisible pour les productions sur le sol français car il taxe en cascade le chiffre d'affaires à tous les stades de fabrication. Ainsi, s'il y a quatre étapes de fabrication avec des entreprises différentes, le produit est taxé quatre fois ! Pour s'en prémunir, les entreprises ne peuvent que chercher des sous-traitants à l'étranger.

Il convient également de réfléchir à instaurer un crédit d'impôt pour la modernisation de l'appareil de production dont les modalités sont à réfléchir.

Jouer sur les effets de seuil, comme pour l'impôt sur le revenu pourrait permettre d'alléger les TPE et PME et atténuer l'injustice que constitue l'optimisation fiscale.

Mener une réflexion afin de réduire les freins générés par la sur-transposition dans le droit français de la réglementation et des directives européennes.

### **3.8 L'Ile-de-France n'est pas seule**

Les décisions qui pourraient être prises par notre région, doivent s'inscrire dans une politique nationale et internationale forte. Il ne s'agit pas de retomber dans la course aux demandes de subventions, rarement obtenues à temps, mais, comme le suggèrent certains économistes de tous bords, à une planification, à la française. Les coopérations doivent être multiples, interrégionales et internationales.

Sur bon nombre de sujets, le Ceser a déjà fait des recommandations de collaborations avec les régions limitrophes, dans le cadre du CPER et de financements européens. Il convient d'insister sur ces sujets. Par exemple, sur les transports fluviaux de marchandises (axe Seine et axe Seine-Nord), ou dans le domaine agro-alimentaire, la mutualisation interrégionale des transports de marchandises et de personnes, ou encore d'unités de transformation, seraient profitables, y compris au niveau national, car créant des synergies efficaces.

Enfin, pour accompagner cette volonté de réindustrialisation du territoire francilien, il conviendrait de s'inspirer du plan de revitalisation des centres villes « Action cœur de ville » en l'adaptant et en y insufflant l'organisation d'une filière industrielle. Car ce plan national répond à la fois à l'amélioration des conditions de vie des riverains et à conforter le rôle de moteur des villes dans le développement du territoire. Ce programme vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes. Construites autour d'un projet de territoire, les actions de revitalisation engagent tant la commune que son intercommunalité ainsi que les partenaires publics et privés. À partir d'un diagnostic complet de la situation du centre-ville concerné, un comité de projet local déterminera les actions de revalorisation concrètes à mener autour de cinq axes :

- la réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- le développement économique et commercial ;
- l'accessibilité, les mobilités et connexions ;
- la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;
- l'accès aux équipements et services publics.

---

<sup>9</sup> La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) est un impôt français, institué par la loi de finances pour 1992, qui participe au financement de la sécurité sociale. Le taux de la C3S est de 0,16 % du chiffre d'affaires. Toutes les entreprises commerciales, les entreprises publiques, le secteur coopératif, les organismes exerçant une activité concurrentielle et marchande sont dans le champ d'assujettissement de la C3S. Plus de 21 000 entreprises ont été concernées en 2019. Le produit total recouvré en 2019 s'est élevé à près de 3,9 milliards d'euros. La C3S participe au financement des charges de l'assurance vieillesse.

La complexité de la problématique demande la définition d'un projet global, la prise en compte du cœur de ville dans un territoire élargi, le dialogue entre les dispositifs et initiatives aux différentes échelles et à la coopération avec l'ensemble des parties prenantes, des habitants aux acteurs économiques.

Le partage d'expériences, au niveau national mais aussi européen, représente une opportunité d'amélioration des pratiques et d'inspiration de solutions innovantes, pour imaginer de nouveaux modèles de développement urbain durable en centre-ville.

## **4 Conclusion : questions institutionnelles et proposition d'un Schéma des activités industrielles**

Les mesures prises par la Région, qu'elles soient nouvelles ou qu'elles correspondent à des réorientations de mesures antérieures, vont dans le bon sens. Il convient de les renforcer avec les propositions faites dans le présent document.

Dans le cadre du SDRIF, tel qu'il est décrit dans la partie II] B] 2 du présent texte, le Ceser propose l'idée d'un **Schéma de cohérence régionale en lien avec les intercommunalités sur toute l'Ile-de-France**. Ce Schéma pourrait s'appuyer sur les « huit grands territoires d'industrie franciliens » afin d'amorcer la démarche, expérimenter et voir s'ils peuvent devenir moteurs de la dynamique.

Dresser le diagnostic **sur la base d'une vaste concertation avec les intercommunalités** et élaborer des propositions de gouvernance pour les opérations d'aménagement et faciliter l'accueil des entreprises avec une meilleure lisibilité des aides (guichet unique), appelé de nos vœux depuis de nombreuses années, est une nécessité vitale.

Favoriser le développement des synergies entre les Régions et l'Etat afin de tourner le dos à la concurrence en politique d'aménagement harmonieux et complémentaire des territoires.

---

### **Cet avis a été adopté :**

Suffrages exprimés : 130

Pour : 112

Contre : 12

Abstentions : 6

Ne prend pas part au vote : 0

